



**CHATEAUROUX
MÉTROPOLE**

Le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (42) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, Madame Martine LACOTTE.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/09/2023

Excusé(s) (11) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, M. Gilles CARANTON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Didier DUVERGNE ayant donné procuration à Mme Pascale BAVOUZET, Mme Valérie LEGRÉSY ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER.

29 : Acquisition d'une emprise de voirie à prélever sur la parcelle ZX 25 sise Boulevard du Franc à Saint-Maur - Les Echarbeaux

Préalablement à la commercialisation de son terrain, la SCI Les Echarbeaux de Saint Maur représentée par Madame Langlois a sollicité l'acquisition par la collectivité d'une emprise de 440 m² à prélever sur la parcelle cadastrée ZX 25, correspondant au trottoir du boulevard du Franc à Cap Sud, identifiée sous la désignation « Lot E » au plan joint.

Considérant la nécessité de régulariser la situation foncière ;

Considérant l'accord intervenu pour une cession au prix forfaitaire de 1€ ;

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

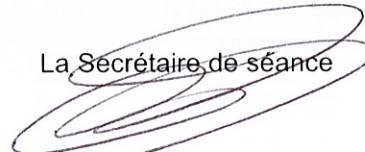
- d'approuver l'acquisition d'une emprise de 440 m² à prélever sur la parcelle ZX 25 sise commune de Saint Maur, appartenant à la SCI des Echarbeaux de Saint Maur, au prix forfaitaire de 1€.
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .

Le Président,


M. GIL AVÉROUS

La Secrétaire de séance


Pascale BAVOUZET